

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON
CIRCULATION**

Déménagement 2A rue Marie Louise Lerouxel - Marigny

N°2022-71/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande présentée par Madame Clara SUZANNE qui déménage le samedi 23 juillet 2022 au 2A rue Marie-Louise LEROUXEL - Marigny

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant le déménagement au 2A rue Marie-Louise LEROUXEL – Marigny

ARRETE

- Art. 1er. Pendant le déménagement, le Samedi 23 juillet 2022 de 13h à 18h, la rue Marie Louise Lerouxel sera fermée à la circulation sauf pour les services de sécurité et de secours.
- Article 2 : Une signalisation sera mise en place par le demandeur pour matérialiser cette réglementation.
- Article 3: Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 21 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,
Noel MONTAGNE, conseiller municipal

